

# Délibération du conseil municipal de La Demie

-Vu la lecture de l'étude d'enquête unique de la déviation Est de Vesoul

-Vu la délibération de l'autorité environnementale

Et suite à l'enquête publique en cours concernant le projet de déviation EST de Vesoul, le conseil municipal relève les différents points suivant :

Comme en conclut l'évaluation socioéconomique de la pièce G du volume 1 page 23 de l'étude du dossier d'enquête unique : dans un contexte de stagnation voire de diminution du trafic routier, engendré par des politiques incitant aux reports modaux et à l'augmentation des taux d'occupation des véhicules, tel qu'attendu pour respecter la stratégie nationale bas carbone élaborée en 2019 visant une neutralité carbone du secteur des transports à l'horizon 2050, le projet de déviation de Vesoul s'inscrirait alors dans une situation moins congestionnée, ce qui annulerait son intérêt économique.

Les gains de temps, de sécurité routière et de confort, ne suffiraient pas à compenser le coût d'investissement initial de construction du projet.

De plus, l'étude indique que «le trafic reste modéré aux entrées/sorties de l'agglomération et est compatible avec les caractéristiques géométriques des voies».

La zone d'étude correspondant au tracé du projet de déviation se situe dans un des secteurs les moins touchés par la pollution atmosphérique au niveau départemental.

L'autorité environnementale recommande d'intégrer dans l'analyse des solutions de substitution raisonnables les contraintes et atouts d'un contournement de Vesoul empruntant des voiries existantes requalifiées si besoin, et d'indiquer les raisons du choix réalisé, notamment eu égard aux impacts sur l'environnement.

Le zéro artificialisation net n'est pas mis en place.

La sous-évaluation des risques liés à la source Vaudemonge, l'excavation provoquera inévitablement des mouvements de terrains qui perdront la source.

Le site Natura 2000 est un site remarquable d'où son attribution.

Le relief sera un visuel très impressionnant de remblai, le patrimoine de nos villages sera considérablement atteint au niveau acoustique, visuel et qualité d'air.

L'amélioration du niveau de vie n'est pas prise en compte pour toutes les communes, ceci étant l'objectif du projet.

Les chiffres du trafic routier vésulien montre une stagnation du nombre de véhicules ces dix dernières années

Un monument classé est sur le tracé, son emprise au sol est classée, et non le monument, donc le déplacer ne règle en rien ce problème.

L'autorité environnementale recommande d'étendre l'aire d'étude des espèces mobiles à un périmètre adapté à leur domaine vital. De plus, des relevés impactant la faune et la flore ne sont pas datés.

En effet, pour la flore, 53 relevés par échantillonnage ont été réalisés. Les dates ne sont pas mentionnées. Il apparaît que les prospections de terrain n'ont couvert que très partiellement la

zone d'étude, et qu'elles n'ont pas été réalisées sur un cycle biologique complet, faisant courir le risque de n'avoir pas identifié des espèces à enjeu important.

Le sondage effectué auprès de 22 sociétés de transport poids lourds sur le département, fait ressortir que cette rocade ne sera pas utile ; lors d'un déplacement Lure Besançon, ces transporteurs utilisent l'A36. Évoquant que seuls les camions étrangers évitent au maximum les routes à péage. Cette rocade démocratisera l'axe Luxembourg/Milan pour le transport étranger.

La preuve attractive de cette déviation n'est en rien démontrée. La création de zones d'aménagement commerciales ne crée que quelques emplois à mi-temps, au détriment des commerces de centre-ville.

Cette déviation est la preuve d'un étalement urbain, qui ne résoudra en aucun cas les quelques problèmes de ralentissement à l'Ouest de Vesoul.

En soit, la densité du trafic au rond-point de la Vaugine n'est aucunement causée par la présence de poids lourds. Ce rondpoint étant touché d'un ralentissement d'environ 3 minutes même en période de weekend avec une absence totale de poids lourd en circulation aux abords de cet ouvrage.

Le ralentissement pendulaire présent sur le pont de la D457 (Noidans-lès-Vesoul/Vaivre et Montoille), peut être résolu par un aménagement routier simple et peut onéreux.

**Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis très défavorable sur ce projet de déviation Est de Vesoul.**

Cordialement

Pierre-Henri FERBER maire de La Demie